

# SIVU-CALFS

## RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022

**Nom du groupement :**

Syndicat intercommunal à vocation unique pour l'entretien et l'aménagement du centre d'activités de Lesquin – Fretin – Sainghin-en-Mélantois

**Date de création :**

18 février 1999

**Commune siège :**

Lesquin

**Communes membres :**

Lesquin – Fretin – Sainghin-en-Mélantois

**Nom du Président :**

Jean-Marc AMBROZIEWICZ

**Nom des Vice-Présidents :**

Jean-Denis KINT

Marie-José TOURNON

**Membres du comité syndical :**

Commune	Titulaires	Suppléants
Lesquin	Jean-Marc AMBROZIEWICZ Claudine COTTRANT	Dimitri COQUART Michel VANHERSECKE
Fretin	Jean-Denis KINT Patrick MIANOWSKI	Hugues PERIMONY Christophe MADDELEIN
Sainghin-en-Mélantois	Marie-José TOURNON Jean-Pierre GORRILLOT	Dorothee COMYN Jean-Claude MAZINGARBE

## COMPETENCES EXERCEES

Le SIVU-CALFS a été créé par arrêté préfectoral le 18 février 1999 pour l'aménagement du centre d'activités de Lesquin, Fretin et Sainghin-en-Mélantois.

Le syndicat a notamment pour objet d'assurer la pérennisation, la modernisation, le renouveau et l'entretien des équipements existants.

Le SIVU-CALFS assure ainsi l'entretien des espaces verts, le balayage de la voirie, le nettoyage manuel des espaces publics, ainsi que la maintenance de l'éclairage public du Centre Régional de Transport et du Parc du Mélantois.

#### **Entretien des espaces verts :**

Le SIVU-CALFS est chargé de l'entretien des espaces verts situés sur le domaine public : giratoires, espaces verts situés entre le trottoir et la chaussée. Les prestations sont les suivantes : tonte des espaces verts engazonnés, taille des arbustes, désherbage des trottoirs et des délaissés en schiste.

Les espaces verts situés entre la limite de propriété des entreprises et le trottoir sont à la charge des entreprises.

L'entretien des espaces verts pour l'ensemble du CRT et du PAM : tonte des pelouses, taille des haies, désherbage des trottoirs en schiste, a été assuré par la société ALIAJE pour un montant total de **73 140,51 € TTC**.

#### **Ramassage manuel des détritrus :**

Le ramassage manuel des détritrus a été effectué par l'association d'insertion INTERVAL pour un montant total de **27 323,60 € TTC**. Deux agents effectuent la collecte des détritrus et le ramassage des corbeilles de voirie dans l'ensemble du centre régional de transports et du parc du Mélantois.

#### **Balayage mécanique de la voirie :**

Le balayage mécanique de la voirie a été assuré par la société NICOLLIN. La prestation est réalisée mensuellement. Pour l'année 2022, le montant total s'est élevé à **11 354,67 € TTC**.

#### **Entretien de l'éclairage public :**

La maintenance de l'éclairage public du CRT a été assurée par la société CITELUM pour un montant de **13 824,10 € TTC**.

Les sommes consacrées à l'entretien du CRT se montent au total à **125 642,88 €** pour l'année 2022.

### **AUTRES DEPENSES**

#### **Personnel recruté par le SIVU-CALFS :**

Le secrétariat du syndicat est assuré par un attaché territorial principal à temps non complet à raison de 3h00 hebdomadaires.

Les charges de personnel, cotisations comprises, se sont élevées à 3 676,65 € pour l'année 2022.

#### **Assurances :**

Une dépense de 400,31 € a été réalisée pour le contrat d'assurance auprès de la SMACL.

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Aucune dépense d'investissement n'a été réalisée en 2022. La rénovation des installations d'éclairage public est à la charge des communes, qui prennent en charge les consommations d'électricité et bénéficient le cas échéant du retour sur investissement.

**MODE DE FINANCEMENT**

Le syndicat est financé par une contribution budgétaire des trois communes membres.

Suite à la prise en charge des espaces publics du Parc du Mélantois, une nouvelle clé de répartition a été adoptée en 2019 pour le calcul des contributions des communes, en prenant en compte la répartition parcellaire hors voirie des zones d'activités du CRT et du PAM, et le nombre de points lumineux par commune.

Le montant des participations communales est établi comme suit pour l'année 2022 :

<b>Lesquin</b>	:	40 410,80 €
<b>Fretin</b>	:	64 378,58 €
<b>Sainghin-en-Mélantois</b>	:	27 922,60 €

Le montant total des contributions s'élève à 132 711,98 € pour l'année 2022.